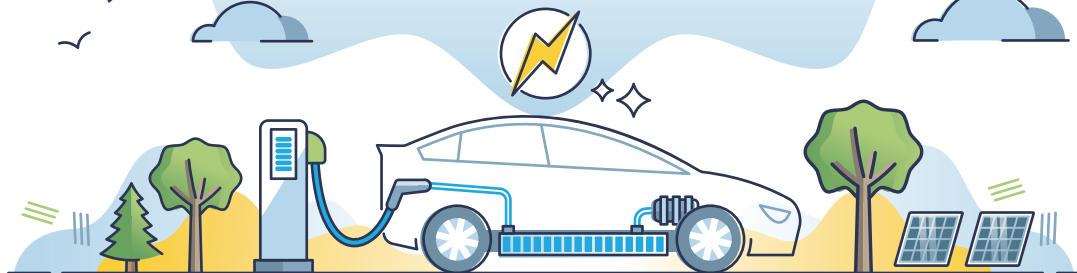


# SDIRVE

en Dordogne

Stratégie et plan d'actions  
du SDE 24



SDE 24

Syndicat Départemental d'Énergies

[sde24.fr](http://sde24.fr)

# Pourquoi un SDIRVE ?



Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public

**Le développement de la mobilité électrique est un enjeu majeur pour répondre aux objectifs nationaux, régionaux (SRADDET) et départementaux (PCAET) de transition écologique et énergétique** : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air et de la santé, réduction des nuisances sonores...

**La réalisation d'un SDIRVE est donc préconisée par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019** afin de prévoir une stratégie de déploiement local, et ainsi accompagner l'essor des véhicules électriques.



*SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires  
PCAET : Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux*

# Quel est le rôle du SDE 24 ?

En Dordogne, les communes ont la possibilité de transférer leur compétence IRVE au SDE 24, qui est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE). L'objectif est d'assurer la cohérence du maillage départemental, de tenir compte des capacités du réseau électrique et de mutualiser les coûts d'exploitation.

**Pour l'élaboration de ce SDIRVE, le SDE 24 a joué le rôle de chef d'orchestre entre les différentes parties prenantes de la mobilité électrique et le gestionnaire de réseau de distribution concerné afin d'aboutir à une offre de recharge :**

- **Cohérente** avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- **Coordonnée** entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- **Adaptée** à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit ;
- **Innovante** pour améliorer la fiabilité du réseau et faciliter l'utilisation des électromobilistes.

# A qui s'adresse ce SDIRVE ?



Le Schéma Directeur est un outil de planification qui s'adresse à tous les aménageurs de la recharge électrique sur le département de la Dordogne.

Tels que les :

- Collectivités,
- Enseignes commerciales, supermarchés,
- Hébergeurs et sites touristiques,
- Concessionnaires automobiles,
- Restaurateurs,
- Sociétés, usines,
- Stations-services...

**En s'inscrivant dans les orientations du SDIRVE, les aménageurs de la recharge électrique peuvent devenir partenaires du SDE 24, et ainsi agir en complémentarité.**

L'objectif est de s'assurer avant tout investissement que le projet sera en adéquation avec les besoins des usagers en termes de fréquentation et de puissance installée.

## Etat des lieux



au 01/12/2022

# 493

points de charge  
ouverts au public

dont 60% installés  
par le SDE 24



A l'horizon 2025

# +88%

de points de charge  
ouverts au public à installer

Soit **435 points de charge**  
supplémentaires représentant  
**270 bornes**

*(toutes puissances confondues)*

## Stratégie

# Axe 1

## Poursuivre le déploiement de bornes de recharge et leur fiabilisation



Objectif :

Définir les actions à mettre en œuvre pour 2025 mais aussi la direction à tenir pour s'engager vers 2035

- Compléter l'offre existante de bornes de recharge publiques en identifiant les priorités d'investissement
- Planifier la modernisation du réseau public de bornes
- Veiller à la capacité du réseau électrique
- Assurer la qualité de service du réseau public



# Plan d'actions du SDE 24

1

## 1. Planifier les investissements

La priorité du SDE 24 est de compléter son parc d'IRVE, notamment avec des bornes rapides implantées sur des axes routiers structurants, et d'accompagner les communes inscrites dans le SDIRVE dans le déploiement d'offres de recharge adaptées à leur territoire.

2023-2025 > 1,5 million d'euros d'investissement  
Objectif > 64 bornes publiques à déployer

D'autre part, le SDE 24 prévoit de renouveler une partie de son parc existant d'IRVE pour le moderniser en fonction des évolutions technologiques.

2025-2028 > 1,4 million d'euros d'investissement  
Objectif > 100 bornes publiques à renouveler

*Différentes subventions seront sollicitées dans le cadre du plan de relance de l'État (FACE) et du programme ADVENIR (Certificat d'Économies d'Énergie).*

*Une liste des déploiements à prévoir à l'horizon 2025 a été établie à la maille communale (annexe 4 du SDIRVE).*



## 2. Veiller à la capacité du réseau

**Une vérification de l'impact du SDIRVE à l'horizon 2025 sur le réseau électrique auprès d'Enedis a été réalisée.**

Le gestionnaire n'a pas identifié de contrainte à l'échelle de la Dordogne pour le développement de nouveaux points de charge publics et privés jusqu'à 120 kVA sur le réseau électrique.

D'autre part, un taux de réfaction allant jusqu'à 75% du coût de raccordement au réseau électrique peut être appliqué par Enedis pour les bornes inscrites dans le SDIRVE (sous condition de puissance). Pour les bornes de recharge rapides, il appartient à Enedis de faire l'étude électrique de raccordement HTA.



*La réfaction est prise en charge par le tarif d'utilisation du réseau public (TURPE). La demande de raccordement doit être réceptionnée par Enedis avant le 31/12/2025.*



### 3. Assurer la fiabilité et la disponibilité du parc IRVE

**Le SDE 24 assure la maintenance préventive et curative de son parc de bornes de recharge par l'intermédiaire de la Régie 24.** Des visites de contrôle et un suivi régulier de la supervision sont alors assurés en interne.

D'autre part, pour améliorer la qualité de service des bornes existantes, le SDE 24 assure les mises à niveau technique, technologique et règlementaire de ses infrastructures.

En 2024, l'intégralité du parc sera équipée de compteurs certifiés pour le décompte des consommations d'énergie, et un nouveau parcours client sera proposé pour faciliter le paiement des recharges.



*Dans le cadre du nouveau déploiement, une attention particulière sera portée à la couverture du réseau mobile des zones d'implantation afin que les bornes puissent communiquer en 4G.*

**Stratégie**

# Axe 2

**Création d'un guichet unique**



**Objectif :**

**Centraliser les projets de déploiement  
de bornes de recharge**

- Veiller à la bonne coordination et à la complémentarité publique/privée
- S'assurer de la réponse aux besoins identifiés dans le SDIRVE
- Accompagner les porteurs de projet dans leur démarche
- Faciliter le suivi des points de charge existants

## 1. Mettre en place un dispositif de gestion des projets d'implantation de bornes

La création d'un guichet unique pour l'instruction des projets d'implantation de bornes a été demandée aux services de l'État en Dordogne.

L'objectif serait de simplifier les démarches des porteurs de projets et de suivre en temps réel l'évolution de l'offre de recharge sur le territoire.



*Pour rappel, tous les parkings de bâtiments tertiaires, de commerces, de cinémas, d'entreprises, ainsi que ceux dédiés au service public doivent être pré-équipés en vue de l'installation de bornes de recharge. Cela signifie qu'ils doivent être équipés de fourreaux afin d'accueillir ultérieurement des points de charge. Les détails techniques sont énoncés dans le Code de la construction et de l'habitation.*



## 2. Apporter une expertise aux collectivités

**Le SDE 24, en tant que coordinateur du SDIRVE, réalisera à la demande des collectivités une note d'opportunité** détaillée quant à la pertinence de l'implantation d'une borne au vu du schéma directeur :

- besoins exprimés à l'horizon 2025 et 2035,
- projets et fréquentation des bornes à proximité,
- capacité du réseau électrique,
- type de borne préconisée,
- planification d'investissement.

*Pour rendre son étude, le SDE 24 utilise les outils « Caparéseau » de Enedis et un module spécifique développé sous « Périgéo » en lien avec l'ATD 24.*

*Au cas par cas, il vérifie les priorités d'équipement en tenant compte de la réglementation autour des parkings, à savoir l'implantation d'une borne pour 20 places de stationnement, et l'installation d'ombrières photovoltaïques au-delà de 1 500 m<sup>2</sup> de superficie.*



**Stratégie**

# Axe 3

**Passer de l'interopérabilité à la multimodalité**



**Objectif :**

**Faciliter l'accès aux transports alternatifs ouverts au public**

- Développer les conventions d'interopérabilité
- Coordonner les réseaux de transport pour faciliter les correspondances au sein de pôles d'échanges multimodaux
- Créer des tarifs combinés pour faciliter l'accès aux services de mobilités

## 1. Accompagner les politiques locales de mobilité

Le SDE 24 participe au projet d'expérimentation sur l'agglomération du Grand Périgueux pour un nouveau service d'autopartage de véhicules électriques « Périvoit' ».

*L'objectif est d'apporter une solution alternative aux transports collectifs en communes rurales en permettant aux habitants de profiter de véhicules partagés pour leurs déplacements occasionnels.*

*L'agence de transport en commun Périmouv' propose la location de deux véhicules électriques qui sont basés sur les bornes de recharge du SDE 24.*

## 2. Développer les outils de multimodalité du territoire

Le système d'information multimodale Modalis développé par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités permet d'instaurer une véritable chaîne de déplacement sur le territoire régional.

Le SDE 24 étudiera les possibilités d'intégration des bornes de recharge électrique dans le parcours de déplacement sur le territoire.

*L'idée en s'inscrivant dans les travaux de Modalis serait de :*

- > positionner les bornes Mobive du SDE 24 sur leur calculateur d'itinéraire*
- > utiliser la carte Modalis pour l'identification sur le réseau Mobive.*

## Stratégie

# Axe 4

Inciter les usagers à « consommer mieux »



Objectif :

Saisir l'opportunité de développer une production d'énergies renouvelables

- Associer le déploiement de bornes de recharge électrique à des ombrières de parking photovoltaïque
- Améliorer le confort des usagers lors de leurs opérations de charge
- Renforcer la fiabilité des bornes en limitant leur exposition aux aléas climatiques
- Répondre aux objectifs de la loi d'accélération des énergies renouvelables



## 1. Etudier les possibilités d'implantation de bornes associées à des ombrières photovoltaïques

**Le déploiement d'IRVE en Dordogne va engendrer sur le réseau de nouveaux usages électriques.** Le développement d'ombrières photovoltaïques, en autoconsommation et en injection, peut être une opportunité pour répondre aux besoins de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Dans sa note d'opportunité, le SDE 24 préconisera au cas par cas si ce type d'installation est à envisager. Pour les collectivités, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera alors proposé pour réaliser ces infrastructures.

**Stratégie**

# Axe 5

**Poursuivre la concertation et les ateliers**



**Objectif :**  
favoriser des temps d'échanges  
permettant à l'ensemble des acteurs  
de suivre les évolutions rapides du  
secteur

- Informer sur les évolutions technologiques des bornes et des véhicules électriques
- Analyser les nouveaux modes d'usage, notamment dans le secteur de la mobilité électrique des poids-lourd
- Etudier les nouveaux comportements des usagers
- Echanger sur les indicateurs de suivi

## 1. Mettre en place un comité de suivi

Le SDE 24 a mis en place un suivi semestriel des indicateurs portant sur l'atteinte des objectifs opérationnels à l'horizon 2025 et de qualité de service. Ces informations seront régulièrement analysées lors de comités de suivi avec les partenaires institutionnels et les associations d'utilisateurs.

Une revoyure du SDIRVE est prévue en 2026 pour prendre en compte toutes les évolutions du secteur, et ainsi redéfinir les objectifs opérationnels à l'horizon 2035.

Avec la participation financière



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



BANQUE des  
**TERRITOIRES**  
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Création et réalisation : SDE 24 - Service Communication  
Credits photos : "Adobe Stock" - Mars 2024.

## Nos partenaires



Une étude réalisée par

